



COMMUNE
d'ARTRES
(59269)

N° 25 - Juillet 2019

L'ARTRESIEN

VALENCIENNES
METROPOLE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Solidaires
pour gagner
l'Avenir



édito

Le mot du Maire
Christian LERAT

Sommaire

Éditorial.....	Page 1
Info communales, diverses..	Pages 2 à 19
Manifestations.....	Pages 20 à 22
Vie associative	Pages 23 à 34
Fêtes municipales.....	Pages 35 et 36

C'est sur une nouvelle disparition brutale que j'ouvre cet Artrésien. En effet après Daniel, le décès de Joël le vendredi 17 mai a jeté la consternation dans le village.

Joël respirait la joie de vivre et assurément il va laisser un grand vide.

Mais la vie continue.

La réhabilitation des rues de la Fabrique et du Préau est terminée. Les parterres et les pots sont plantés. Les rues Gambetta et des Ecoles sont en cours de finition, la bande de roulement est terminée, les places de stationnement sont à peindre. Reste à payer le solde des factures ce qui nous permettra de demander le reliquat des subventions.

Dans les cartons deux projets, un nouveau vestiaire pour le football (l'ancien très mal isolé est trop énergivore) et un abri pour le matériel communal. Bien entendu ces projets ne seront réalisés qu'en fonction des finances communales.

En cette veille d'élections municipales de 2020 pas question de s'endetter.

Un point important lorsque vous descendez la rue de l'église vers le centre bourg vous devez laisser la priorité à droite, la rue des **écoles est prioritaire**. Un panneau routier avec une croix de Saint -André va être installé afin de vous rappeler cette règle.

En ce qui concerne l'exercice 2018 l'excédent avec le cumul des exercices précédents (fonctionnement et investissement) s'élève à : 350 380.69€. Pour information le cumul des investissements depuis 2008 est de 3 099 196.21€ au 31/12/2018. Je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire c'est-à-dire comment a été dépensé votre argent ?

Les travaux de la rue de la Gare ont été initiés par NOREADE. La gêne occasionnée devrait être terminée à la lecture de cet Artrésien. Ces travaux ont été pénibles pour les riverains mais il était difficile de faire autrement. La mise en séparatif du réseau est importante et je remercie NOREADE d'avoir retenu notre commune malgré les restrictions budgétaires.

A l'intérieur de cet Artrésien une étude comparative comment se situe Artres dans le cadre des impôts locaux.

En cette veille des vacances je vous souhaite, ainsi que le Conseil Municipal, de bons congés et la prudence sur les routes.

Le Maire , CHRISTIAN LERAT

INFORMATIONS COMMUNALES

TAXES LOCALES

POINT SUR LES TAXES LOCALES 2018

Vous avez pu lire dans votre journal, que beaucoup de mes collègues Maires se félicitent du maintien des taux des taxes locales au même niveau que les années précédentes. C'est de bonne guerre à la veille du renouvellement des conseils municipaux. (Mars 2020) Cependant les taux en eux-mêmes ne sont pas significatifs si l'on occulte les valeurs locatives. Les Pouvoirs Publics ont prévu les augmentations suivantes des bases locatives pour 2019 (en %). Ce qui entraînent mathématiquement une augmentation des taxes locales que nous aurons à payer en fin d'année.

	Taux moyens communaux de 2018 au niveau		Taux plafonds 2019	
	ARTRES Rappel Taux 2019	National		Départemental
Taxe habitation (TH)	19,16	24,54	37,56	93,90
Taxe habitation sur les locaux vacants (THLV)	19,16			
Taxe sur le foncier bâti (TFPB)	20,91	21,19	26,73	66,83
Taxe sur le foncier non bâti (TFPNB)	50,08	49,67	56,04	140,10

Ces taxes rapportent à la commune :

	Valeurs locatives 2018	Taux	Montants perçus en 2018	Valeurs locatives 2019	Taux	Montants qui sera perçus en 2019
Taxe habitation (TH)	626 121 €	19,16	119 965 €	663 900 €	19,16	127 203 €
Taxe habitation sur les locaux vacants (THLV)	22 180 €	19,16	4 250 €	22 038 €	19,16	Non calculé
Taxe sur le foncier bâti (TFPB)	549 919 €	20,91	114 988 €	563 400 €	20,91	117 807 €
Taxe sur le foncier non bâti (TFPNB)	53 770 €	50,08	26 928 €	54 900 €	50,08	27 494 €
			266 131 €			272 504 €

Enfin, ARTRES est avec VERCHAIN MAUGRE, la commune ayant le plus faible rapport taxe d'habitation/nombre d'habitants du Valenciennois en 2017.

DISPARITION DE JOËL DUBOIS

C'est avec stupéfaction que le vendredi 17 mai nous apprenions le décès brutal de Joël, terrassé par un accident cardiaque à l'âge de 53 ans.

Joël faisait partie du Conseil Municipal depuis mars 2008 et était toujours prêt à rendre service, toujours disposé à écouter, discuter et s'amuser. Chaque année, il participait entre autre au repas des Seniors et savait diffuser autour de lui une atmosphère sereine et amicale grâce à son caractère jovial, avenant.

Il laisse un grand vide au sein de l'équipe municipale.



Horaires d'ouverture de la Mairie du 8 au 26 Juillet inclus

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	9h à 11h30	Fermée
Mardi	9h à 11h30	Fermée
Mercredi	9h à 11h30	Fermée
Jeudi	9h à 11h30	Fermée
Vendredi	9h à 11h30	Fermée

TRAVAUX

Les travaux rue de la Fabrique et rue du Préau

Les travaux des rues de la Fabrique et du Préau se sont achevés au printemps par le marquage au sol et la plantation des massifs.

Ces derniers ont été réalisés par le personnel communal.

Il reste maintenant à effectuer le marquage au sol des rues Gambetta et des Écoles et à notifier le sens unique.

Une réunion d'information avait eu lieu courant mai afin d'exposer le projet aux riverains.



**Juillet
2018**

Rue du Préau pendant les travaux



Plantation de massifs



Plantation de massifs



Rue du Préau avec marquage au sol et mobilier urbain

**Juillet
2019**



Fin de la rue du Préau



Les travaux rue de la Gare

Les travaux d'amélioration d'assainissement de la rue de la Gare ont été réalisés par NOREADE : séparation des eaux de pluie et eaux usées pour respecter les normes environnementales (plus de rejet dans le ruisseau « le caillou » en cas de forte pluie.

Ces travaux devraient éviter les inondations dans la rue Gambetta.



Les travaux rue de l'Eglise

Travaux d'enrobés pour la réfection de la route.

La rue de l'église a été fermée à la circulation côté PAIR avec une circulation alternée.



A PROPOS DES DECHETS VERTS

Peut-on brûler ses déchets verts dans son jardin ?

Un particulier n'a plus le droit de brûler ses déchets verts dans son jardin !

Ainsi, il est notamment interdit de brûler :

- L'herbe issue de la tonte de pelouse,
- Les feuilles mortes,
- Les résidus d'élagage,
- Les résidus de taille de haies et arbustes,
- Les résidus de débroussaillage,
- Les épluchures.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou dans le cadre de la collecte sélective.

Vous pouvez également en faire un compost individuel.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

(Site Internet www.service-public.fr F33298-F19299)





CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



Mouiller son corps
et se ventiler



Manger en
quantité suffisante



Maintenir sa maison
au frais : fermer
les volets le jour



**BOIRE RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU**



Ne pas boire
d'alcool



Donner et prendre
des nouvelles
de ses proches



Éviter les efforts
physiques

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr • [#canicule](https://twitter.com/canicule)

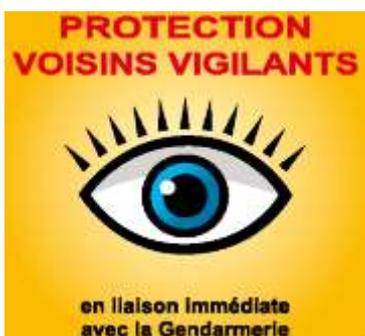
TRANQUILLITE VACANCES

Cette année encore, la Gendarmerie vous propose le dispositif Tranquillité Vacances (patrouilles quotidiennes de surveillance accentuées) pour votre domicile ou votre commerce.

Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande avant votre absence à la brigade de gendarmerie de Valenciennes. Pour gagner du temps, un formulaire est accessible en ligne : Il est à remplir et à imprimer avant de se rendre sur place pour finaliser la demande. (<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Zooms/Pour-des-vacances-en-toute-tranquillite>).



VOISINS VIGILANTS



Monsieur le Maire rappelle que les « Voisins vigilants » sont pilotés uniquement par la gendarmerie en relation avec la sous-préfecture et le procureur de la République et donc un service gratuit et officiel. Toute autre demande, même si la société est déclarée, est en général payante.

MUTUELLE COMMUNALE

Soucieuse d'apporter une réponse à une réelle problématique de société, la mutuelle JUST a développé une gamme spécialement pour les administrés des villes avec qui elle conclut un partenariat. La gamme « Ma Santé » permet aux habitants des communes ayant souscrit au dispositif, de bénéficier des avantages et de l'expertise de la Mutuelle JUST à un prix tout à fait compétitif.

Comment fonctionne la mutuelle communale d'ARTRES ?

La commune d'ARTRES a souscrit au système de Mutuelle JUST de Valenciennes.

Les habitants du village peuvent donc souscrire librement à l'offre si celle-ci est avantageuse pour eux. La Mutuelle JUST, quant à elle porte des garanties du contrat et assure le risque.



Qui peut bénéficier de la mutuelle communale d'ARTRES ?

La mutuelle communale est ouverte à tous les habitants de la commune partenaire de la Mutuelle JUST et éventuellement aux employés municipaux résidant à l'extérieur, aux salariés travaillant dans la commune et aux professionnels indépendants travaillant dans la commune.

Les dossiers sont étudiés au cas par cas, il n'y a pas de sélection médicale ni de questionnaire de santé.

Comment adhérer à la mutuelle communale ?

Pour adhérer il suffit de se rendre à la permanence Mairie ou directement au siège de la Mutuelle JUST' 53 avenue de Verdun, 59300 Valenciennes.

Pour en faire la demande avec :

- Les garanties de votre contrat actuel
- L'attestation de carte vitale format papier
- Un RIB
- Un justificatif de domicile (facture de téléphone, EDF)

PROGRAMME « Z'héros déchet »

Dans le cadre de réduction des déchets, Valenciennes Métropole propose aux communes d'accueillir des ateliers sur la thématique du zéro déchet/de la recup.
Il s'agit d'ateliers **ouverts à tous** et qui permettent aux participants d'expérimenter des recettes, des techniques pour éviter les achats de produits fortement générateurs de déchets.
Ces ateliers sont **gratuits**, le nombre de participants est limité et ont lieu le mercredi à partir de 17h30 ou le samedi de 10h à 12h.



Pour le 1er semestre 2019, la commune d'Artres a accueilli 3 ateliers :

- le 23 février : atelier cosmétique - crème pour le visage et gommage,
- le 3 avril : atelier produits d'entretien - produit vaisselle,
- le 29 juin : atelier produits d'entretien - lessive.



Au cours du second semestre 2019, la commune d'Artres accueillera 3 ateliers :

- le mercredi 16 octobre : atelier cosmétique - dentifrice et déodorant,
- le mercredi 30 octobre : atelier B-wrap (substitut à l'aluminium ou au cellophane pour emballer des produits alimentaires),
- le mercredi 6 novembre : atelier cosmétique -shampooing solide.



Ces ateliers se dérouleront de **17h30 à 19h** à la salle des fêtes d'ARTRES.

Si vous êtes intéressés par ces ateliers, réservez votre participation rapidement, le nombre de places étant limité.

Réservation en mairie au 03 27 27 14 17



Pour construire le prochain Plan Climat 2020-2025 avec les habitants et ceux qui travaillent sur l'agglomération, Valenciennes Métropole propose un questionnaire à questions ouvertes et fermées, afin de savoir quelles actions importantes il faudrait mettre en place pour lutter efficacement contre le changement climatique et la pollution de l'air.

Ce questionnaire a pour objectif de connaître l'avis des citoyen(ne)s sur les actions qui pourraient être mises en place sur le Valenciennois dans le cadre du Plan Climat 2020-2025, en cours d'élaboration (par Valenciennes Métropole, des communes, des associations, des entreprises, des citoyen(ne)s...).

Le questionnaire est disponible sur le lien : <https://questionnaire.valenciennes-metropole.fr/index.php/216186?lang=fr>

Quelques minutes suffisent pour donner votre avis.

Ils seront recueillis jusqu'au dimanche 28 juillet à minuit.

An advertisement for a citizen consultation. On the left is a colorful bicycle with baskets of fruit. On the right is a pink box with white text. The text in the box reads: 'Comment mieux vivre demain sur le territoire ?' in purple, 'consultation citoyenne' in white, 'jusqu'au 28 juillet' in white, and 'Donnez votre avis en 5 petites minutes sur valenciennes-metropole.fr' in white. At the bottom are logos for 'PLAN CLIMAT plus engagé' and 'Valenciennes Métropole'.

OUVERTURE 15 AVRIL 2019

DÉPÔT D'AMIANTE EN DÉCHETTERIE



Valenciennes Métropole offre un nouveau service gratuit de reprise d'amiante liée sur un nouveau site à Valenciennes.

Ce service, réservé uniquement aux particuliers, est accessible sous conditions.



HORAIRES / JOURS D'OUVERTURE

Jours d'ouverture :
mercredi et samedi (jusqu'au 10 novembre).
Uniquement le samedi à compter du 11 novembre 2019.
Horaires d'ouverture : 9h à 12h et 13h à 17h



MODE D'EMPLOI

1 Prise de RDV obligatoire

Appelez le 03 27 45 89 42 (appel gratuit)* afin de convenir d'un rendez-vous pour le dépôt d'amiante sur le site. Ce service est réservé aux particuliers possédant la carte "Pass déchetterie" de Valenciennes Métropole.

*Ligne ouverte du lundi au mercredi de 08h à 12h et de 13h à 17h, le jeudi de 08h à 12h.



2 Récupération de l'emballage obligatoire

Il est obligatoire que l'amiante que vous allez transporter soit emballée dans un emballage spécifique et sécurisé.

Ce matériel sera mis à votre disposition dans l'une des 5 déchetteries du territoire 5 jours avant le jour du dépôt réservé au préalable.



3 Préparation du transport

Emballer les déchets d'amiante liée de manière étanche, à l'aide du matériel fourni, à votre domicile avant de les transporter.



4 Dépôt sur site

Apportez vos déchets d'amiante liée emballés au site de dépôt spécifique, situé **rue Chasse Saint-Roch à Valenciennes**

DÉCHETS ACCEPTÉS

Ce service de collecte des déchets amiantés concerne les déchets d'amiante liée tels que :

- Plaques de fibrociment
- Plaques d'isolant
- Plaques ondulées
- Conduit de cheminée
- Dalles de sol
- Tuyaux



Les déchets d'amiante libre, matériaux friables susceptibles d'émettre des fibres sous l'effet de choc, sont interdits aux dépôts.

ACCÈS REFUSÉS

L'accès est interdit aux professionnels du BTP et artisans.

L'accès est refusé si :

- l'utilisateur ne respecte pas la date du rendez-vous
- les déchets amiantés ne sont pas correctement emballés
- les volumes déposés sont supérieurs aux volumes déclarés lors du jour de l'inscription

CONSEILS DE PRÉCAUTIONS

- Équipez-vous au minimum d'une tenue jetable, de gants et d'un masque de protection respiratoire lors de toute manipulation du déchet.
- Ne réduisez pas les déchets en morceaux.
- Utilisez uniquement le matériel fourni par Valenciennes Métropole.

ECOLE

VISITE D'ECOVALOR

Le jeudi 17 janvier, nos écoliers de CE2, CM1 ET CM2 se sont rendus, accompagnés de leur enseignante à l'usine d'incinération et de revalorisation des déchets à SAINT-SAULVE : ECOVALOR.

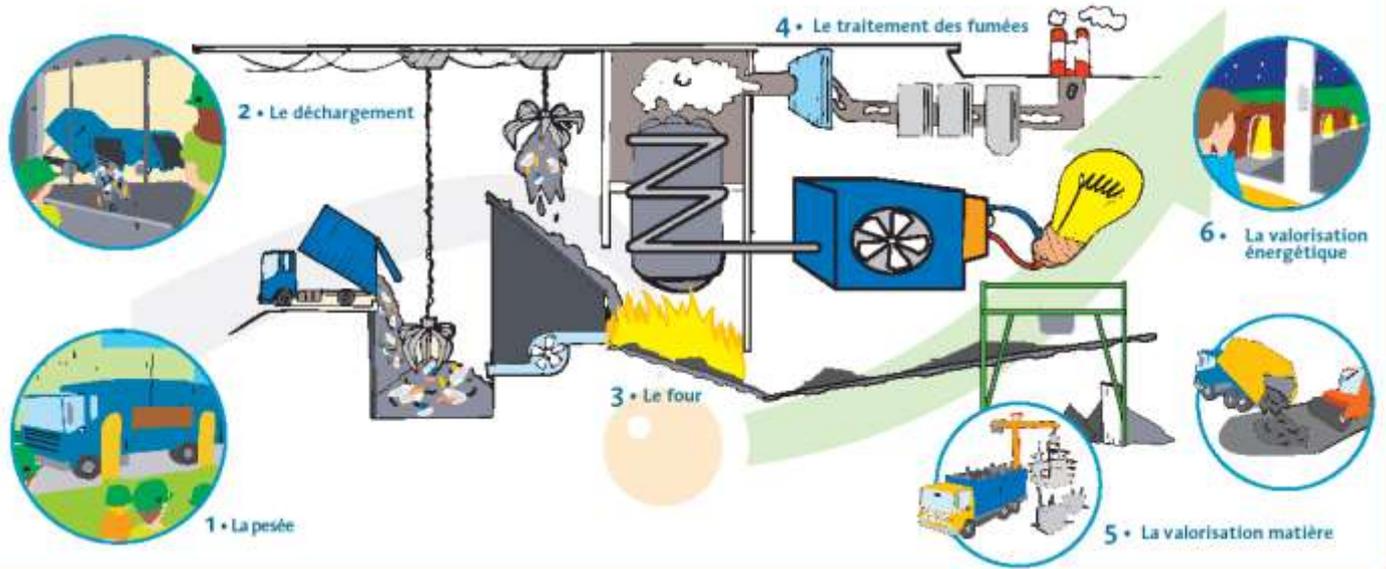


Ils ont découvert la problématique générale des déchets : prévention, collecte, tri, recyclage, incinération, valorisation énergétique....



Une présentation informatique et interactive de l'usine leur a été projetée. Ensuite, ils ont visité l'usine et ont suivi « le chemin » des déchets ménagers non recyclables : de la collecte à l'incinération qui produit grâce à la chaleur des fours de la vapeur d'eau valorisée en énergie électrique.

Le centre de valorisation énergétique de Saint-Saulve



1 - La pesée

Le camion, à son arrivée au Centre de Valorisation Énergétique, est pesé sur un pont-bascule une première fois avec son chargement de déchets puis, une seconde fois lorsqu'il est vide, afin de déterminer le tonnage (quantité) expédiée en termes de déchets qu'il transporte.

2 - Le déchargement

Le camion se dirige ensuite vers le hall de déchargement qui lui donne accès à une fosse dans laquelle il déverse directement son chargement de déchets. L'air du hall est aspiré puis envoyé dans le four afin d'éliminer les maximal odeurs. Une pompe aspire, ensuite "grappille", à l'extérieur, alors des déchets pour les acheminer jusqu'au four.

3 - Le four

Les déchets sont brûlés dans le four à une température (de 1000 à 1200°C). La combustion simultanée de la chaleur qui se transforme en vapeur d'eau. Les fumées "propres pour l'atmosphère" à leur sortie de l'usine et des résidus de combustion solides valorisables.

4 - Le traitement des fumées

Les fumées sont traitées chimiquement (injection de chaux et de coke de lignite) dans un réacteur afin d'y être épurées puis filtrées.

Les particules polluantes, retenues par un filtre à manches, sont appelées Baffines (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères).

Les Baffines sont stockées dans un casier transféré par camion vers un centre agréé où ils seront utilisés comme le sol sous un pontet respectueux de l'environnement.

5 - La valorisation matière

Après avoir été lavés puis refroidis, les résidus de combustion solides, appelés "marchands", sont valorisés : un gros aimant extrait le fer qui sera transformé en fers d'acier arrivés à la construction de bâtiments ou les autres métaux, le reste des marchands servira de granulats concrés pour la construction des routes.

6 - La valorisation énergétique

La vapeur d'eau produite par la combustion est elle aussi valorisée : mise sous pression comme dans une turbine à vapeur, la vapeur d'eau entraîne une turbine qui produit de l'électricité. Cette énergie électrique sera elle-même utilisée pour le fonctionnement du four mais aussi afin d'alimenter en électricité les installations proches du Centre de Valorisation Énergétique.

De retour à l'école, les enfants ont participé à un concours de dessins : 12 thèmes. Ce concours de dessins avait pour finalité de réaliser un calendrier. Un dessin de l'école de la Rhônelle a été sélectionné par le jury sur le thème : **Pesage.**



Le lundi 17 juin, chaque enfant a reçu un calendrier des mains d'Ingrid LEPRON représentant ECOVALOR qui remet une carte-cadeau d'une valeur de 200€ à Madame TYTGAT, enseignante.



PRIX DE L'AGGLO # anti-gaspi à la cantine

La loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable, dite **loi Egalim**, a été publiée au Journal Officiel le 1er novembre 2018.

Elle imposera à l'ensemble des opérateurs de la restauration collective de réaliser un diagnostic préalable à la démarche de lutte contre **le gaspillage alimentaire**.

Pour aider à réaliser ce diagnostic, Valenciennes Métropole proposait une méthodologie et mettait à disposition du matériel de pesées (*balances, affichage, tableaux de pesées*).

La commune d'ARTRES s'est portée volontaire pour participer à ce diagnostic et par la même occasion au prix de l'agglomération #anti-gaspi qui a permis aux 2 cantines remontant le plus de données, de remporter **un lot de 500€**.





Du 11 mars au 4 avril 2019, les enfants fréquentant la cantine ont réalisé des pesées de ce qui était gaspillé (*restes d'assiettes et plats*): entrée, viande/poisson, accompagnement, fromages/dessert, pain.... ce qui représentait une dizaine de pesées par repas.

Les écoliers ont pris leur tâche très au sérieux et **à l'aide du personnel communal** ont pesé les « restes » et ont pris conscience qu'il y avait beaucoup de gaspillage alimentaire.

L'investissement de nos agents et des enfants a payé puisqu'ARTRES est la commune qui a remonté le plus de données de gaspillage alimentaire à l'agglo, qui remboursera **500€** sur l'achat d'un équipement visant à réduire les déchets à la cantine.

Ces 4 semaines de pesées ont fait ressortir qu'en moyenne, nous gaspillons 105 grammes par jour et par enfant, soit environ 20 % d'un repas complet.

Si on projette cette moyenne à l'année scolaire, cela représente 620 kg par an de déchets alimentaires pour la cantine qui accueille une quarantaine d'enfants

quotidiennement.

Un grand bravo aux enfants et au personnel municipal d'avoir participé à ce diagnostic et d'avoir remporté le prix de l'Agglo.



Artres ayant rejoint le groupement de commande de restauration scolaire, nous bénéficierons des clauses attendues par les prestataires visant à réduire le gaspillage alimentaire.

Par ailleurs, les volontaires en service civique de l'agglo interviendront entre novembre 2019 et juin 2020 pour sensibiliser les agents et les enfants.

SYNTHESE DES MESURES DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

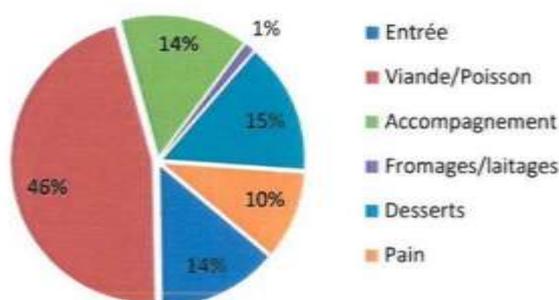
Nom de l'établissement :	La Rhonelle -Artres
Nombre de mesures :	16 mesures
Nombre total de repas pendant les pesées :	665 repas
Nombre moyen de convive par repas :	41,5625 convives

Quantités du gaspillage

Quantités d'aliments gaspillés sur la période de mesure	70,06	kg
Gaspillage moyen par repas sur la période de mesure	105,35	g/repas
Gaspillage alimentaire minimum sur la période de mesure	26,79	g/repas
Gaspillage alimentaire maximum sur la période de mesure	210,00	g/repas
Quantité d'aliments préparés sur la période de mesure	352,45	kg
Rapport entre les quantités gaspillées/les quantités préparées	20%	%
dont retours de distribution	0,56	%
dont retours d'assiettes	0,44	%

Analyse du gaspillage alimentaire par composante (si renseigné)

Poids des composantes dans le gaspillage alimentaire



Coût du gaspillage alimentaire

Coût des denrées achetées sur la période de mesure :	2 128,00 €	€
Coût moyen du repas (part alimentaire) :	3,20	€/repas
Coût gaspillé (part alimentaire) :	0,52	€/repas

Evaluation des émissions de gas à effet de serre (GES) du gaspillage alimentaire

Total émissions de GES issues du GA sur la période de mesure :	400,21	kg de CO2
Emissions de GES issues du GA par repas :	0,60	kg CO2/repas

EXTRAPOLATION A L'ANNEE DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Nombre de repas servis par an :	5 909	repas
Quantités gaspillées par an :	0,62	tonnes
Coût direct (part alimentaire) du GA par an :	3 095	€
Emissions de GES induites par le gaspillage alimentaire par an :	3 556	kg/CO2/an

ECOLES NUMERIQUES INNOVANTES ET RURALITE : ENiR

Dans le cadre de la **politique de développement du numérique pour l'éducation nationale et de la stratégie interministérielle pour les ruralités**, la commune d'ARTRES a répondu à l'**appel à projets** émis par l'Etat, au titre des investissements d'avenir, destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles élémentaires des communes rurales.

L'Ecole Numérique d'ARTRES datant de fin 2009 était devenue obsolète, nous avons donc en étroite collaboration avec l'équipe pédagogique élaboré un **projet pédagogique innovant utilisant le numérique dans l'école**.

La subvention accordée pouvait atteindre 50% du montant total du projet avec un plafond maximum de **7000€**.

Le projet a été déposé au début novembre 2018 et début avril 2019, nous avons appris que notre commune avait été sélectionnée et pourrait bénéficier d'une subvention de **6739,42€**.

Le montant total de la commande est de **16117,62€**.

A ce jour, la commande pour l'Ecole Numérique Innovante a été passée ; l'installation aura lieu fin août pour être utilisable à la rentrée de septembre 2019.

Elle comprendra : 15 tablettes et une valise de rangement
un ordinateur portable
un serveur
un écran tactile interactif.....



LE PERMIS INTERNET

Le permis Internet ? C'est quoi ?

C'est un programme national de prévention pour un usage d'Internet vigilant, sûr et responsable à l'attention des enfants de CM2 et de leurs parents.

Si avant de circuler un enfant seul dans la rue, on lui apprend les règles indispensables (circulation, mauvaises rencontres, incivilités...), sur Internet, c'est la même chose.

Avant de laisser un jeune utiliser Internet seul, il est indispensable de s'assurer qu'il a assimilé les règles élémentaires de vigilance, de civilité et de responsabilité sur Internet.

Le permis Internet est donc proposé aux enseignants par les forces de la **Gendarmerie** dans le cadre de leurs actions habituelles de prévention en milieu scolaire.

Les élèves de Madame TYTGAT ont suivi ce programme et ont reçu leur permis Internet le vendredi 14 Juin.





FETE DE L'ECOLE DE LA RHONELLE

La fête de l'école de la Rhônelle s'est déroulée le vendredi 28 juin matin.

Initialement prévue le vendredi après-midi, la canicule annoncée a fait prendre à l'équipe enseignante la décision de déplacer la fête le matin.

Des directives émanant de l'Inspection Académique recommandaient la plus grande prudence.

L'APE avait organisé à la suite de la fête une kermesse pour les enfants et clôturait cette fin d'année scolaire par un barbecue.

Ces mesures de sécurité firent que le barbecue fut annulé et la kermesse reportée au dimanche 30 juin de 10h à 12h.

Néanmoins, les enfants offrirent un très beau spectacle et furent ovationnés par leur famille.





A l'issue de la fête, les 10 élèves de CM2 quittant l'école élémentaire pour le collège ont reçu une carte-cadeau. Nous leur souhaitons une bonne réussite en 6ème !!!



RENTREE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2019

Madame Christelle LEFEBVRE prendra la direction de l'école de la Rhônelle à la rentrée scolaire du lundi 1er septembre en remplacement de Madame Géraldine DESERTOT nommée dans la commune de MARLY.

Pour faciliter l'intégration des enfants en MATERNELLE, Madame Lefebvre instaurera en septembre, pour sa classe, une rentrée échelonnée.



COMPOSITION DE L'ECOLE EN SEPTEMBRE 2019 :

Classe de Madame Christelle LEFEBVRE :

Toute petite section (TPS) /Petite section (PS) /Moyenne section (MS)/
Grande section (GS)

Classe de Madame Amandine DEFFRASNES :

Grande section (GS) /Cours préparatoire (CP)

Classe de Delphine BUTSTRAEN :

Cours préparatoire (CP) /Cours élémentaire 1ère année (CE1)

Classe de Madame Cindy TYTGAT :

Cours élémentaire 2ème année (CE2) / Cours Moyen 1ère année (CM1) /
Cours Moyen 2ème année (CM2)

A la rentrée de septembre 2019, Madame LEFEBVRE instaurera pour sa classe une rentrée échelonnée.

Vous trouverez de plus amples informations sur des panneaux d'affichage installés aux abords de l'école et en mairie.

ANIMATION VACANCES

Du 23 au 26 août, Valenciennes Métropole mettra à disposition de la commune d'ARTRES « **LE FOOT BOWLING** » du village FIFA Fan Experience, l'une des structures gonflables installées sur la place d'ARMES de Valenciennes pendant la coupe du monde de football féminin.

Venez nombreux !!!!



FETE DE LA MUSIQUE :

Cette année encore, la fête de la musique a remporté un vif succès. Jeunes et moins jeunes étaient nombreux au rendez-vous pour profiter des différents groupes animant cette soirée. (BLUEGRASS BAND, UMV BAND, ZONE 51)

Les feux de la Saint Jean et un feu d'artifice ont clôturé cette manifestation annuelle.



Le groupe UMV BAND



LE GROUPE BLUEGRASS BAND



CEREMONIE DU 8 MAI

Le 8 mai marque la date anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe occidentale. Cette journée donne lieu à des cérémonies commémoratives sur l'ensemble du territoire.



Le 7 mai 1945, à 2h41, un premier acte de capitulation allemande est signé à Reims. Les combats doivent cesser à 23h01, le 8 mai, heure française. La nouvelle n'est communiquée officiellement en France que le lendemain. Le 8 mai, à 15h00, les cloches de toutes les églises françaises sonnent donc officiellement la fin de la guerre tandis que le général de Gaulle en fait l'annonce radiophonique. *"La guerre est gagnée. Voici la victoire. C'est la victoire des Nations Unies et c'est la victoire de la France"*, déclare le général de Gaulle dans un message radiophonique.

ART FLORAL DECO



L'association Art Floral Créa Déco fête cette année son dixième anniversaire!

Nous remercions les adhérentes pour leur fidélité.
Les ateliers sont toujours des moments très agréables.
La Présidente et les membres du bureau

ACLT

Une cérémonie de remise de diplôme de boxe Française a eu lieu à la salle des fêtes d'Artres en fin de saison.



LA TRUITE ARTRIENNE

Lors de la remise des permis de pêche le dimanche 24 Février s'est déroulée l'assemblée générale .
Le samedi 1er Juin la fête de la pêche annuelle a remporté un franc succès. Les pêcheurs se sont retrouvés pendant une journée afin de passer un moment convivial au bord de la Rhônelle qui s'est terminée avec de belles prises.



Le vendredi 5 Juillet, afin de bien finir l'année scolaire les enfants de l'école du village ont pu participer à une journée de découverte en compagnie des enseignants de l'école et les encadrants de l'association.



Nous vous souhaitons de bonnes vacances.
Le président et ses adhérents
Yvon JOIGNEAUX

CARPE DIEM

11ème RUN & BIKE: 2 JUIN 2019

Le 2 juin, 107 équipes (soit 214 participants) se sont élancées sur les 4 parcours proposés :

la CH'TI BOUCLE : 5 équipes

la BOUCLE D'OR : 11 équipes

la BOUCLETTE : 24 équipes

la BOUCLE ARTRESIENNE : 67 équipes



Moins de participants que l'an dernier !!!

Était-ce dû au long week-end de l'Ascension, au retour du beau temps, à la randonnée cycliste Lille-Hardelot qui se déroulait le même jour ????

Quoiqu'il en soit, notre manifestation remporta un vif succès auprès des concurrents qui ont apprécié l'ambiance festive, conviviale de l'événement et aussi les parcours champêtres semés de quelques difficultés qui font de notre épreuve une course assez technique.



A l'arrivée, chacun reçut un cadeau : **un bonnet polaire.**

Pour récupérer des efforts fournis, « les hôtessees du ravitaillement » distribuaient boisson et sandwich dans la bonne humeur.

Une tombola tirée avec les dossards a permis à de nombreux coureurs de rentrer avec un lot supplémentaire.



Pour la CH'TI BOUCLE, chaque concurrent a reçu une **serviette en microfibre**.

Une collation et une brioche les attendaient à l'arrivée et chacun put participer à la tombola jouets où il n'y avait pas de perdants.

Nous pouvons quand même déplorer le manque de participants sur ce parcours réservé aux très jeunes enfants.

Pourtant voir ces très jeunes concourir est toujours attendrissant, certains prennent cela très au sérieux et nous espérons leur avoir donné le goût du sport et de l'effort.



Profitons de l'occasion pour remercier les bénévoles, les commerçants, les artisans qui grâce à leur soutien permettent de réaliser une belle manifestation sportive et conviviale.

UN GRAND MERCI A TOUS !!! Bonnes vacances et à l'année prochaine.

LES RESULTATS :

Boucle d'or (5,5km)

1ère et 1ère équipe Mixte- DELSARTE Mathys / BRICOUT Maelys : 27'21"

2 - PRESTAT Gabriel / MASSOK Yoni : 27'24" (**équipe artrésienne**)

3 - PREVOT Léonard / LECOLAS Lounis : 29'17"

2ème Mixte - DEHOUCK Louis / GAILLARD Valérie : 32'15"



Bouclette (7km)

1- DUQUESNOY Christopher / DEBRUILLE Morgan : 28'18

2- BAMASSAOUD Mustapha / BAMASSAOUD Hamza : 28'34"

3- FIEVET Patrick / GERARD Miguel : 29'31



1ère Mixte - CHOMBART Samuel / CHOMBART Noémie : 34'52"

1ère Féminine- OUTTIER Ambre / JAYEZ Violette : 34'03"

et équipe méritante sur la **Bouclette**: BERGAMINI Grégory / RENARD Adrien



Boucle Artrésienne (14km)

1- VERDIERE Sylvain / MARION Christophe : 44'16"

2- FELLAH Mohamed / DE RYCKE Eddy : 45'21"

3- LEMPEREUR Vincent / BERTRAND Sébastien : 48'56"

4- BRICOUT Michaël / CHAMOT Christophe : 49'14"



1ère Mixte - CRISPATZU Massimo / CRISPATZU Nicolina : 56'40"

2ème Mixte - FREHAUT Cédric / CACHEUX Delphine : 59'49"

1ère Féminine - POULAIN Sandrine / PLEWKA Sabine : 1h 06'28"



PODIUM FEMININ (de la boucle Artrésienne)

Petit clin d'œil à l'approche de la coupe de football féminin : Allez les filles !

1ère Féminine - POULAIN Sandrine / PLEWKA Sabine : 1h 06'28"

2ème Féminine – TOMCZYK Marion / TOMCZYK Estelle : 1h 22'06"

et équipe méritante sur la **Boucle Artrésienne** : BLASUTTA Stéphanie / KASZKOWIAK Marie



L'UNION COMMERCIALE " 3 A" ASSOCIATION ARTRESIENNE ACTIVE

L'UNION COMMERCIALE dénommée " 3 A" ASSOCIATION ARTRESIENNE ACTIVE regroupant des commerçants d'ARTRES et de SEPMERIES présidée par Maryline CANONNE a tenu son AG et organisée en coordination avec le Groupement des Unions Commerciale et la Chambre de Commerce et d'Industrie GH sur tout le Territoire du Grand Hainaut

L'animation intitulée " Vos Commerçants et Artisans font Union "qui constituait à distribuer des sacs chez les commerçants adhérents et de nombreux lots étaient à gagner. Une remise de lots locale a réuni tous les gagnants et acteurs de cette réussite. Une fierté pour le Groupement et l'Union qui fêtera l'an prochain ses 20 ans d'existence!!!!!!

Un ballon de Foot a été offert à l' AS ARTRES

Des entrées au Fleury, des places de cinéma Gaumont, des entrées au zoo de Maubeuge, des tabliers Barbecue, pass au Val joly, un vol en Montgolfière, des parties de bowling au Satellium, des entrées au Laser Game , un spa découverte aux Thermes de Saint-Amand , et une tablette ont fait des heureuxen plus des gros lots remis à la CCI GH lors de la soirée de clôture



Dans la foulée, les "3 A" ont profité de l'événementiel tel que la Coupe du Monde Féminine et lancer " ALLEZ LES FILLES" à travers une animation permettant de remporter des ballons et des bons d'achats chez les adhérents.

Encore des clients récompensés de leur fidélité merci à Alexis CATTEAU Président du Groupement qui a permis cette réalisation et le travail en synergie avec Valenciennes Métropole auprès des Unions Commerciales de tout un Territoire les " 3 A" ,une petite Union, mais pas des moins dynamiques !!!!!

il suffit d'avoir des idées et les réaliser tout simplement

afin de rendre des clients gagnants heureux et ainsi pérenniser le commerce en monde rural

Bravo aux " 3 A" qui vous donne rendez-vous l'an prochain pour fêter dignement ses 20 ans .

merci à Corinne MARTENS, Claude MARTENS , Vincent JARACZEWSKI et Laurence GOMBERT pour leur aide, ainsi qu'aux adhérents et la Municipalité pour leur soutien

Bonnes vacances à tous
La Présidente
Maryline CANONNE



ECOLE DE MUSIQUE

Lalala... Et la musique fut !

Vive le soleil et vive les vacances bien méritées ! Pour l'école de musique d'Artres, une belle année "scolaire", très studieuse, vient de se terminer. Il est maintenant temps aux élèves et professeurs de l'école de musique de se ressourcer en vue de l'année prochaine, afin de repartir sur une bonne note.

Le 25 mai, comme traditionnellement, s'est déroulée l'audition de fin d'année au centre municipal.



Les prestations des élèves, petits et grands, ont été chaleureusement applaudies : le talent était au rendez-vous, et le travail de l'instrument a été récompensé à cette occasion. Les chants des classes de solfège et de l'atelier choral ont été très appréciés par le public, qui a pu noter en outre la diversification des styles musicaux. Les professeurs ont aussi donné un aperçu de leur virtuosité, dans des répertoires variés, aussi bien classiques que modernes. Rassasiés musicalement, le public, les élèves et les professeurs se sont retrouvés ensuite lors d'un autre moment convivial, pour se rafraîchir et déguster de nombreuses spécialités « maison ».

Comme tous les ans, la chorale de l'école de musique interprétera la Marseillaise le 14 juillet au cours de la cérémonie au monument aux morts. Venez vous joindre à elle !

Pour l'année 2019-20 : pré-inscription obligatoire par courriel à ecole.musique@artres.fr

Les élèves préinscrits seront informés individuellement de la date d'inscription en septembre. Reprise des cours fin septembre.

Trouvez l'école de musique en images sur :

<http://www.artres.fr/bien-vivre-a-artres/associations/ecole-de-musique/>

Avis aux amateurs de chant : il y a une place pour vous dans la chorale !
Répétitions le jeudi à 19h30, répertoire varié.





ARTRES EN LIESSE

Brocante du 7 avril 2019



Après le temps un peu maussade du matin (qui en a fait sauver plus d'un), le beau temps de l'après midi a permis à de nombreux exposants de faire quelques ventes bien sympathiques. La fin de brocante fit le bonheur de Mme LAMBET de Curgies qui est restée sur son stand jusque 16h00 et a remporté le gros lot de la tombola à savoir un salon de jardin 4 pièces en résine de synthèse.

Voyage aux hortillonnages mai 2019

Malgré un programme chargé et un prix très attractif, le voyage n'a pas donné satisfaction en nombre de places retenues et celui-ci a dû malheureusement être annulé.

Voyage ASTERIX SEPTEMBRE 2019

Qu'à cela ne tienne, Nous organisons un voyage au parc **ASTERIX** le dimanche 8 septembre pour la somme de 35 sesterces (euros) 50 places à prendre pas une de plus par toutatis !



Soirée patoisante en novembre 2019

Enfin en novembre, une soirée patoisante est prévue pour le 16 novembre 2019.

Le bureau d'Artres en liesse souhaite de bonnes vacances à tous.

C MARTENS

ERRATUM

Habituellement, l'Etat Civil de l'année paraît dans le bulletin municipal de janvier. Dans l'Artrésien 24 de Janvier 2019, nous n'avons pas mentionné le décès de Monsieur CARLIER Claude le 2 Août 2018.

Nous présentons toutes nos excuses à la famille pour cette omission.

14 JUILLET



ARTRES

Fête nationale
Samedi 13 juillet 2019

21h00 RETRAITE AUX FLAMBEAUX
*Rassemblement et Départ :
Place de la Gare*



22h00 BAL PUBLIC
*animé par
« DISCO AND LIGHT »*



23h15 Feu d'artifice

Dimanche 14 juillet 2019
**10h30 Rassemblement à la mairie pour la
CEREMONIE AU MONUMENT AUX MORTS**
...Suivi du pot de l'amitié en mairie **IPNS**



La commune d'Artres accueille le groupe **REMIX** qui sera présent le Dimanche 1er septembre 2019

Show musical place de la mairie à 11h00

